

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2010

L'an deux mil dix, le huit avril à vingt heures , le conseil municipal de Paimpont, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Daniel BRICON, Maire

### **Étaient présents :**

Mmes VERLET et GERNIGON,  
Mrs LEFEUVRE, NUGET, FUZIER, BOUWHUIS, DANION arrivé à 20h 10, GUERIN, HAUPAS, HENRY, LARCHER, PERRICHOT, PIEL arrivé à 20 h 15 et RUELLAND formant la majorité des membres en exercice

**Était absent excusé :** néant

**Ayant donné pouvoir :** néant

M. HAUPAS Patrick a été nommé secrétaire de séance

Le compte rendu du précédent conseil municipal a été approuvé.

### **CLOTURE DU BUDGET TAILLIS DU GRAND FOUCHÉ**

Mr le maire rappelle que le budget Lotissement taillis du grand Fouché n'a plus lieu d'exister. La commune de Paimpont ne souhaite plus y faire un lotissement communal. Après délibération, le conseil municipal souhaite, à l'unanimité, clore ce budget à la fin de l'exercice 2010.

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 : TAILLIS DU GRAND FOUCHÉ**

Mr Le maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2010 – **TAILLIS DU GRAND FOUCHÉ**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à **13 voix pour**,

**la section Fonctionnement** qui s'équilibre à hauteur de 33 540.00 €

- niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant,

**la section d'Investissement** qui s'équilibre à hauteur de 33 540.00 €

- niveau de vote chapitre.

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 : CANTINE MUNICIPALE**

Mr Le maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2010 – **CANTINE MUNICIPALE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à **14 voix pour**,

**la section Fonctionnement** qui s'équilibre à hauteur de 63 704.00 €

- niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant,

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2009 : BUDGET ESPACE DE L'ETANG BLEU**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le résultat du compte administratif 2009 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 29 958.14 € et un déficit d'investissement de 399 100.12 €

Il propose d'affecter la somme de 29 958.14 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, la proposition du maire

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 : ESPACE DE L'ETANG BLEU**

Mr Le maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2010 – **ESPACE DE L'ETANG BLEU**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à **15 voix pour**,

**la section Fonctionnement** qui s'équilibre à hauteur de 198 667.00 €

- niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant,

**la section d'Investissement** qui s'équilibre à hauteur de 498 522.00 €

- niveau de vote chapitre.

**RESILIATION DES CONTRATS DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR TRANCHES CONDITIONNELLES : AMENAGEMENT DU BOURG**

Après présentation de la prospective financière, la commission des finances du 31 mars 2010 ne souhaite plus faire les travaux d'aménagement du bourg pour les tranches conditionnelles.

Mr le maire propose au conseil municipal de suivre l'avis de la commission des finances.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de résilier les contrats de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de surface et de réseaux sur les tranches conditionnelles
- d'informer les entreprises concernées qu'il sera mis fin à leur mission à l'issue de la réalisation de la tranche ferme.

**TRANSFERT DE CHARGES DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESEAUX**

Mr le maire rappelle la délibération du 9 juillet 2008 validant l'avant projet et donc le coût prévisionnel définitif de travaux des tranches fermes et conditionnelles 1, 2,3, 4 et 5 pour l'assainissement à hauteur de 851 004 € pour l'aménagement des réseaux et 802 125.00 € pour les travaux de surface dans l'agglomération de Paimpont.

Il rappelle aussi la délibération du 6 août 2008 fixant les coûts de maîtrise d'œuvre par intervenant après validation de l'avant projet ayant fait l'objet de l'avenant n° 2.

Au vu du tableau annexé à la présente délibération, il convient de prévoir un transfert de charges de maîtrise d'œuvre dans le budget assainissement et d'inscrire le même montant en recette dans le budget de la commune qui a supporté cette dépense depuis le début de l'opération.

L'inscription budgétaire d'un montant de 60 000 € compte tenu d'éléments encore non chiffrable à ce jour, serait effectuée en dépenses dans le budget Assainissement et en recettes dans le budget de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer les charges de maîtrise d'œuvre relatives à l'opération précitée et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

ELEMENTS DE CALCUL HT				PART TRANSFERABLE TTC					
Tranche	Travaux surface	Réseaux	total	COURCHINOUX : honoraires comprenant les 2 lots	PART Réseaux	AMCO	Total	TVA	Total TTC
ferme	424 366,00	255 698,00	680 064,00	38 248,82	14 381,22	25 818,87	40 200,09	7 879,22	48 079,30
TC1	153 467,00	127 752,00	281 219,00	2 900,53	1 317,65	2 414,51	3 732,16	731,50	4 463,66
TC2	114 594,00	14 421,00	129 015,00	2 165,83	242,09	272,56	514,65	100,87	615,52
TC3	0,00	138 011,00	138 011,00	0,00	0,00	782,52	782,52	153,37	935,89
TC4	0,00	255 601,00	255 601,00	0,00	0,00	676,32	676,32	132,56	808,88
TC5	109 698,00	59 521,00	169 219,00	2 073,29	729,26	1 124,94	1 854,20	363,42	2 217,62
total	802 125,00	851 004,00	1 653 129,00	45 388,47	16 670,22	31 089,72	47 759,94	9 360,95	57 120,88

**PRET POUR TRAVAUX DE RESEAUX : AMENAGEMENT DU BOURG**

Afin de financer les travaux de réseaux d'assainissement au bourg de Paimpont, il convient de réaliser un prêt.

Après consultation de plusieurs organismes bancaires, il s'avère que la banque Crédit Agricole propose la meilleure offre.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de souscrire un prêt de 370 000 € au taux fixe à annuités réduites de 4.22 % compte tenu d'une 1<sup>ère</sup> échéance à 60 jours, le taux apparent est de 3.94%, sur 30 années
- d'autoriser Mr le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la signature du contrat de prêt

**AFFECTATION DU RESULTAT 2009 : BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le résultat du compte administratif 2009 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7 152.64 € et un déficit d'investissement de 27 507.45 €

Il propose d'affecter la somme de 7 152.64 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, la proposition du maire

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 : ASSAINISSEMENT**

Mr Le maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2010 – **ASSAINISSEMENT**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à **14 voix pour et 1 abstention**,

**la section Fonctionnement** qui s'équilibre à hauteur de 38 021.00 €

- niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant,

**la section d'Investissement** qui s'équilibre à hauteur de 402 723 €

- niveau de vote chapitre.

## **PRISE EN CHARGE ET AMORTISSEMENT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'ESPACE DE L'ETANG BLEU**

Mr le maire rappelle que la commission de finances du 31 mars 2010 proposait de prendre en charge le déficit d'investissement du budget de l'espace de l'étang bleu qui s'élève à 369 141.98 € sur une période de 15 ans. Après délibération, le conseil municipal décide par 11 voix pour et 4 contre d'amortir ce déficit sur une période de 15 ans. conformément au tableau ci-dessous :

déficit prévu 2009	369 141,98	reste à amortir
2010	24 615,98	344 526,00
2011	24 609,00	319 917,00
2012	24 609,00	295 308,00
2013	24 609,00	270 699,00
2014	24 609,00	246 090,00
2015	24 609,00	221 481,00
2016	24 609,00	196 872,00
2017	24 609,00	172 263,00
2018	24 609,00	147 654,00
2019	24 609,00	123 045,00
2020	24 609,00	98 436,00
2021	24 609,00	73 827,00
2022	24 609,00	49 218,00
2023	24 609,00	24 609,00
2024	24 609,00	0,00

## **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS**

La commission de finances du 31 mars dernier a proposé le montant des subventions accordées aux associations. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

Brocéliand'Co – Les gens d'ici	143.00
Club de la Fée Viviane	154.00
C.K.P.B Club nautique	2 000.00
Entente cordiale de Paimpont	50.00
Gymnastique volontaire	140.00
Les amis de la bibliothèque Paimpont	700.00
UNC	265.00
U.S.P.C	1 650.00
Amicale des donneurs de sang	55.00
Azylis	80.00
E.A.P.B	42.00
Prévention routière	80.00
Le Dahut	320.00
RCB Rugby	100.00
ADSCRIP	10 500.00
CFA BTP 35	49.00
Chambres des métiers	147.00
Maison familiale rurale Montauban	49.00

Maison familiale rurale Rennes – St Grégoire	49.00
Maison familiale Messac	49.00
Ajoncs d'or	49.00

**Total** **16 671.00 €**

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSTIONS 2010**

Mr le maire rappelle les taux d'imposition pour l'année 2009 et propose de les reconduire pour l'année 2010.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer les taux comme désignés dans le tableau ci-dessous et de fixer le produit attendu à 291 233.00 €

	Taux 2010	Base imposition	Produit attendu
Taxe d'habitation	10,22	1 114 000,00	113 851.00
Taxe foncière (bâti)	12,67	839 700,00	106 390.00
Taxe foncière (non bâti)	48,96	145 000,00	70 992.00
<b>TOTAL</b>			<b>291 233.00</b>

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2009 : BUDGET COMMUNE DE PAIMPONT**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le résultat du compte administratif 2009 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 250 947.10 € et un excédent d'investissement de 325 982.78 €

Il propose d'affecter la somme de 250 947.10 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, la proposition du maire

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 : COMMUNE DE PAIMPONT**

Mr Le maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2010 – **COMMUNE**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à **14 voix pour et 1 abstention**,

**la section Fonctionnement** qui s'équilibre à hauteur de 1 166 812.00 €

- niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant,

**la section d'Investissement** qui s'équilibre à hauteur de 1 083 702.00 €

- niveau de vote chapitre

### **P.A.T.A. (Point à Temps Automatique) 2010.**

Après consultation d'entreprises, deux devis ont été établis comme suit :

DDE 40 Tonnes à 871.00 € HT soit 34 840.00€

POMPEI 40 Tonnes à 970.00 € HT Soit 38 800 00€

Après délibération, le conseil municipal décide par 14 voix pour et 1 abstention de retenir le devis établi par la DDE et autorise Mr le maire à signer le devis.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le maire lève la séance à 22h 30.